



Rapport financier trimestriel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Publié : le 2022-11-29

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2022,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1852

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat's Quarterly Financial
Report for the Quarter Ended September 30, 2022

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

► Dans cette section

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A), ainsi que le [Plan budgétaire de 2019](#) et le [Plan budgétaire de 2021](#).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité de vérification ministériel.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2023. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux suivants :

Surveillance des dépenses

Revoir les propositions et les autorisations de dépenses; revoir les programmes gouvernementaux actuels et proposés quant à l'efficacité, l'efficacités et la pertinence; informer le Parlement et les Canadiens sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services et à l'accès à l'information gouvernementale ainsi qu'à la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Surveillance réglementaire

Élaborer et surveiller des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires; examiner les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement; promouvoir la coopération en matière de réglementation entre administrations.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (comprenant les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs du recrutement et de maintien en poste des employés.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement ministérielles et ses recettes sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers de ce qui suit :

- le crédit 1, Dépenses du programme, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, Assurances de la fonction publique, lié à la part de l'employeur pour la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs de l'employé de la fonction publique centrale en vertu des divers régimes sous-mentionnés;
- les autorisations législatives qui couvrent toute somme résiduelle entre les contributions du gouvernement aux divers régimes et la répartition de ces coûts aux ministères.

Le SCT gère 7 différents crédits centraux :

- Le crédit 5, **Éventualités du gouvernement**, permet de suppléer à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, permet de suppléer à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements de la rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale en raison de la négociation collective.
- Le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de soins dentaires de la fonction publique, du Régime de services dentaires pour les pensionnés, du Régime d'assurance-invalidité des

paiements, des charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec) et du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique.

- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget brut de fonctionnement contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.
- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, permet de suppléer à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Le financement à partir de ces crédits est approuvé par le Parlement. À l'exception du crédit 20, le financement à partir des crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, une fois que les critères établis sont respectés. Comme tout autre ministère, le SCT reçoit également sa propre part des crédits, qui sont transférés à son propre crédit 1. Tout solde inutilisé provenant de ces crédits centraux est remis dans le cadre fiscal à la fin de l'exercice et déclaré à titre de fonds inutilisés du SCT.

Les dépenses engagées en vertu des autorisations législatives reflètent dans une grande mesure l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le régime de pensions de la fonction publique, le régime de pensions du Canada et le régime de pensions du Québec, les primes d'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT récupère auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux leur quote-part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite aux dépenses réelles dans le même crédit législatif. Des rajustements sont effectués à la fin de l'exercice aux crédits législatifs de chaque ministère (y compris ceux du SCT) pour l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera de zéro.

Les montants de transfert de tous les crédits centraux susmentionnés seront inclus dans les rapports financiers de chaque ministère bénéficiaire.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

► Dans cette section

Cette section :

- expose les faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 30 septembre 2022;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent un seuil d'importance de :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme et pour les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires pour 2022-2023 au 31 mars 2023	Autorisations budgétaires pour 2021-2022 au 31 mars 2022	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au deuxième trimestre de 2022-2023	Dépenses cumulatives au deuxième trimestre de 2021-2022 (30 septembre 2021)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2022-2023 et celles de 2021-2022	Dépenses du deuxième trimestre de 2022-2023	Dépenses du deuxième trimestre de 2021-2022	Écart entre les dépenses du deuxième trimestre de 2022-2023
Crédit 1 : Dépenses du	334 647	303 477	31 170	149 786	142 738	7 048	70 256	71 821	-1 565
				3					

programme									
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	3 195 856	3 048 120	147 736	1 460 313	1 300 008	160 305	741 075	655 977	85 098
Autorisations législatives	35 750	35 327	423	-58 525	-249 690	191 165	83 663	-162 080	245 743
Total	3 566 253	3 386 924	179 329	1 551 574	1 193 056	358 518	894 994	565 718	329 276

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 179,3 millions de dollars (5,3 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 31,2 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 147,7 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont augmenté de 0,4 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

	En milliers de dollars
Changements dans les autorisations votées et législatives (2022-2023 comparativement à 2021-2022)	
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Augmentation nette du Report du budget de fonctionnement	9 612
Transferts des diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor pour appuyer des approches novatrices qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations du gouvernement fédéral	8 175
Réduction des transferts du Secrétariat du Conseil du Trésor à diverses organisations pour appuyer des approches novatrices qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations du gouvernement fédéral	4 738
Transferts des diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor pour le Programme de la fonction de contrôleur numérique (PFCN)	4 564
Fonds destinés à la mise en œuvre de la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 pour l'administration publique centrale, y compris la Gendarmerie royale du Canada (COVID-19)	4 535
Financement visant à appuyer la mise en œuvre du régime d'équité salariale proactif dans la fonction publique fédérale (budget fédéral de 2019)	3 949
Fonds destinés à l'Examen de l'accès à l'information et plan d'action (budget fédéral de 2021)	3 836
Fonds destinés à faire progresser la classification des postes dans la fonction publique (budget fédéral de 2021)	3 779
Autres augmentations diverses qui ne dépassent pas les seuils de matérialité	3 107
Fonds destinés pour faire progresser la classification des postes dans l'administration publique centrale et la modernisation du groupe Services des programmes et de l'administration (PA)	2 710
Fonds destinés à renouveler le Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique (budget fédéral de 2021)	2 585
Fonds destinés aux examens réglementaires et au comité consultatif externe sur la concurrence réglementaire (budget fédéral de 2021)	2 310
Fonds destinés à établir le Centre d'expertise en matière de biens immobiliers afin d'améliorer la gestion des actifs fédéraux (budget fédéral de 2021)	1 602
Rajustements de la rémunération afin de financer les augmentations de salaire pour satisfaire aux obligations en vertu de nouvelles conventions collectives	1 526
Réduction des transferts de diverses organisations pour appuyer le projet de la solution de gestion des finances et du matériel du gouvernement du Canada	-11 216
Temporisation du financement pour Fonds pour un gouvernement vert	-5 639
Fonds pour permettre au Service numérique canadien de fournir des produits et services numériques essentiels (COVID-19)	-1 940
Financement visant à l'appui du modèle de financement organisationnel pour les services de TI du gouvernement (budget fédéral de 2021)	-1 794

Temporisation du financement pour la migration de la charge de travail et l'activation du nuage	-1 608
Report de fonds pour fonds centralisé pour un milieu de travail habitant	-1 518
Temporisation du financement pour Fonds pour créer une fonction publique diversifiée et inclusive	-1 334
Autres réductions diverses qui ne dépassent pas les seuils de matérialité	-809
Sous-total du crédit 1	31 170
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Fonds pour les régimes et programmes d'assurances de la fonction publique	147 377
Autres augmentations diverses qui ne dépassent pas les seuils de matérialité	359
Sous-total du crédit 20	147 736
Autorisations législatives	
Une augmentation nette de la part des cotisations du SCT aux régimes d'avantages sociaux des employés par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation des revenus nets en vertu d'un crédit du SCT pour appuyer la gestion des obligations contractuelles relatives au logiciel SAP du gouvernement du Canada et fournir un soutien à la continuité des activités au ministères	423
Sous-total des autorisations législatives	423
Total des autorisations	179 329

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses budgétaires cumulatives, en date du 30 septembre 2022, ont augmenté de 358,5 millions de dollars (30,1 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 7 million de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 160,3 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 191,2 millions de dollars.

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2022, les dépenses budgétaires ont augmenté de 329,2 millions de dollars (58,2 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 1,6 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 85,1 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 245,7 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2022-2023 et celles de 2021-2022 (1er avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2022-2023 et celles de 2021-2022 (1er juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			
1 Personnel	L'augmentation des dépenses est attribuable : <ol style="list-style-type: none"> 1. à l'augmentation de l'effectif du Bureau du dirigeant principal de l'information (BDPI) pour soutenir la gouvernance et la surveillance des initiatives numériques, et jouer un plus grand rôle dans le soutien de la communauté des technologies de l'information; 2. à une augmentation des équivalents temps plein (ETP) pour soutenir diverses initiatives, notamment la mise en œuvre de l'équité salariale proactive dans la fonction publique fédérale (budget de 2019) et la mise en œuvre de la Politique sur la vaccination contre la COVID-19; 3. au nouveau financement reçu pour le Service numérique canadien afin d'améliorer davantage la façon dont le gouvernement offre des services 	1 340	2 650

	<p>numériques aux Canadiens (budget de 2021).</p> <p>Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses salariales en raison :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de l'écart temporel dans le traitement des recouvrements de coûts auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux; 2. du versement de paiements rétroactifs forfaitaires prévus dans les conventions collectives de plusieurs groupes professionnels (CS, PA) en 2021-2022. 		
4 Services professionnels et spéciaux	<p>L'augmentation des dépenses est principalement due :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aux services juridiques 2. au moment des paiements de diverses factures. <p>L'augmentation des dépenses est partiellement compensée par une diminution du nombre d'entrepreneurs dans le Secteur des systèmes et processus de gestion des personnes.</p>	3 467	573
5 Locations	<p>L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice est due au transfert de l'administration du contrat SAP pour le gouvernement du Canada (GC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) au SCT. Le SCT est maintenant responsable du paiement des frais annuels liés au soutien et à l'entretien pour les licences du SAP utilisées au GC.</p> <p>La diminution des dépenses au deuxième trimestre est principalement attribuable aux facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le moment des paiements de diverses factures; 2. un paiement unique à SPAC au cours de l'exercice précédent pour le SAP. 	25 568	-1 282
9 Acquisition de machines et de matériel	<p>La diminution des dépenses est principalement due à un écart temporel dans le traitement des factures et des paiements aux autres ministères et organismes.</p>	-1 856	-524
12 Autres subventions et paiements	<p>L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice est principalement attribuable aux facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le moment des paiements pour le programme de modernisation des systèmes de transformation de la gestion financière. 2. le moment du recouvrement des coûts auprès des autres ministères pour les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. l'entente de partage des coûts avec Services partagés Canada (SPC) pour l'initiative de migration de la charge de travail, b. le protocole d'entente relatif au projet Outils du GC/GCéchange pour passer d'Outils du GC à une plateforme moderne, intégrée et unique appelée GCéchange, c. protocole d'entente relatif au Bureau de gestion de la communauté numérique pour soutenir les fonctions générales des ressources humaines, qui sont conformes aux engagements pris à l'échelle du gouvernement pour renforcer la capacité et la culture numériques, et améliorer d'autres domaines, tels que la diversité et l'inclusion. 	6 120	-505
Recettes nettes en vertu d'un crédit	<p>L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice s'explique principalement par le transfert de l'administration du contrat du SAP pour le GC de SPAC au SCT. Il incombe maintenant au SCT de payer les frais annuels liés au soutien et à l'entretien pour les licences du SAP utilisées au GC, et ces coûts sont recouverts auprès d'autres ministères.</p> <p>L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit au deuxième trimestre est en grande partie attribuable à l'intégration de nouveaux ministères aux Systèmes partagés – Regroupement des organismes centraux (SP-ROC).</p>	-27 827	-2 658
Autre	Dépenses diverses	236	181
Subtotal Vote 1		7 048	-1 565
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			

1 Personnel	L'augmentation des dépenses est principalement due aux facteurs suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. l'augmentation des charges sociales en raison d'une augmentation du nombre d'emplois dans la fonction publique, ainsi que d'une base salariale plus élevée à partir de laquelle les charges sociales sont évaluées à la suite de l'application de certaines conventions collectives pour la fonction publique et la Gendarmerie royale du Canada; 2. une augmentation du nombre de personnes couvertes par le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP); 3. un recours accru aux prestations du RSSFP et du Régime de soins dentaires de la fonction publique (RSDFP); 4. l'augmentation des prix des médicaments et des services de santé. <p>L'augmentation des dépenses est partiellement compensée par une diminution liée au Régime d'assurance-invalidité en raison d'un écart temporel dans le traitement des paiements.</p>	171 422	93 173
Recettes nettes en vertu d'un crédit	L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit est principalement attribuable aux facteurs suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. une augmentation du nombre de personnes qui cotisent au RSSFP. 2. des recettes supplémentaires perçues en raison de l'augmentation des frais de personnel liés à l'administration des comptes du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi. 	-11 778	-10 274
Autre	Dépenses diverses	661	2 199
Sous-total du crédit 20		160 305	85 098
Dépenses législatives			
1 Personnel	L'augmentation des dépenses législatives est principalement attribuable aux éléments ci-dessous. <ol style="list-style-type: none"> 1. SPAC facture au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes. L'augmentation des dépenses du deuxième trimestre est principalement attribuable au moment des paiements et des recouvrements auprès des autres ministères et organismes de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. Toutefois, l'effet net sur les états financiers du SCT sera nul à la fin de l'exercice. 2. Une augmentation des dépenses mensuelles totales du SCT liées aux régimes d'avantages sociaux des employés, selon les prévisions des dépenses législatives de 2022-2023 du Budget principal des dépenses. 	191 165	245 743
Sous-total des dépenses législatives		191 165	245 743
Dépenses totales		358 518	329 276

3. Risques et incertitudes

Pour s'acquitter de son rôle d'employeur et de ses fonctions en matière de numérique et d'administration, le SCT doit assurer un leadership dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Il doit notamment :

- proposer des mesures afin que la fonction publique devienne plus diversifiée et inclusive;
- faire avancer les travaux sur le gouvernement numérique afin de mieux servir la population canadienne;
- faire progresser la Stratégie pour un gouvernement vert;
- proposer une stratégie de travail uniforme et coordonnée pour l'administration publique centrale.

On s'attend à ce que ces initiatives complexes, nouvelles et pangouvernementales soient réalisées dans de courts délais.

Avant la pandémie, les employés travaillaient majoritairement sur place. Maintenant, la plupart d'entre eux ont des modalités de travail hybride qui leur permettent d'aller travailler au bureau, le cas échéant.

Le SCT continuera d'accorder la priorité aux aspects suivants :

- l'amélioration de l'inclusion;
- la productivité;
- l'utilisation d'outils novateurs;
- la culture de communication ouverte à tous les niveaux.

Le SCT s'est engagé à concevoir un modèle de travail hybride. Ce modèle prévoit une combinaison de télétravail et de présence continue hebdomadaire sur le lieu de travail dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- permettre au Ministère de s'acquitter de son mandat;
- aider l'organisation à prospérer;
- offrir au personnel des conditions de travail flexibles.

L'adoption d'un modèle de travail hybride risque toutefois de nuire à la capacité du Ministère de demeurer un employeur de choix et d'attirer, de former et de maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. Pour atténuer ces risques, la haute direction et les comités de gouvernance du SCT ont pris les mesures suivantes :

- la mise à l'essai du modèle de travail hybride ce printemps et cet été;
- le lancement de sondages à l'intention du personnel;
- l'envoi de messages au personnel afin de l'informer régulièrement des résultats des sondages, des commentaires des employés et des nouvelles informations dès qu'elles sont disponibles.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, le SCT continuera d'en évaluer les répercussions sur son personnel, sur l'avenir du milieu de travail et sur le retour des employés sur leur lieu de travail.

Mieux être des employés

La pandémie de COVID-19 et d'autres facteurs comme la lourdeur de la charge de travail et le taux élevé de roulement du personnel peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé physique et mentale des employés. De plus, il existe d'autres risques liés à la gestion des ressources humaines, dont la rareté des talents et la capacité du SCT de conserver son effectif actuel. Ces risques pourraient entraîner une hausse de l'absentéisme de courte durée, ce qui empêcherait l'organisation d'atteindre ses objectifs. Afin d'atténuer ces risques, le Programme de mieux-être du SCT ainsi que d'autres mesures de soutien destinées au personnel peuvent l'aider à :

- améliorer sa résilience;
- gérer son stress;
- lutter contre les préjugés;
- s'informer sur la santé et le mieux-être psychologiques et physiques.

Le SCT prend également les mesures suivantes pour attirer, former et maintenir en poste une main-d'œuvre diversifiée, compétente et agile :

- attirer des talents provenant de divers milieux au moyen d'une embauche interne et externe ciblée;
- former un effectif qualifié et agile pour combler les écarts actuels et nouveaux en matière de compétences;
- conserver les talents grâce à la reconnaissance du travail des employés, aux possibilités de perfectionnement, à l'apprentissage continu, ainsi qu'à la gestion constante du rendement et des talents.

Capacité de la technologie de l'information

Il existe des risques qui menacent la capacité de la TI, par exemple, une panne du système ou une cyberattaque qui pourrait réduire l'accessibilité aux ressources, au matériel et à l'information de la TI. Pour parer à ce risque, le SCT a été l'un des premiers utilisateurs à adopter l'environnement en nuage, n'ayant ainsi plus besoin de dépendre de l'environnement de TI sur place géré

par Services partagés Canada. Le SCT a également mis en œuvre de nouveaux outils de collaboration pour aider son effectif à être mobile et lui permettre de continuer de travailler à distance au cas où d'autres confinements seraient nécessaires en raison de la pandémie.

Gestion financière

Finalement, il existe un risque relatif à la gestion financière, c'est-à-dire qu'en raison du nombre élevé de priorités dont le Ministère est responsable, il pourrait ne pas recevoir suffisamment de financement pour atteindre les objectifs prévus. Une surveillance régulière et rigoureuse de la gestion financière permettra de prévoir la situation financière pour l'année actuelle et ses répercussions possibles sur les prochaines années.

Il faudra peut-être réaffecter des ressources pour mener à bien les initiatives prioritaires et les projets pangouvernementaux dirigés par le SCT, et pour veiller à ce qu'ils soient exécutés en respectant la portée, le calendrier et le budget établis. Le SCT demandera que le financement associé au travail additionnel soit reçu par l'entremise du cadre financier et du processus budgétaire.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Cette section présente en ordre chronologique les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes du SCT au cours du deuxième trimestre de l'exercice.

Le 8 juillet 2022, le premier ministre a annoncé le départ d'Erin O'Gorman, secrétaire déléguée du Conseil du Trésor, et la nomination de Dominique Blanchard à ce rôle à compter du 18 juillet 2022.

Denis Stevens, secrétaire adjoint, Affaires internationales, Sécurité et Justice, a pris sa retraite à compter du 11 août 2022.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Graham Flack, secrétaire

Ottawa, Canada

Date : 22 novembre 2022

Approuvé par :

Karen Cahill, dirigeante principale des finances

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 [*]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre ^{**}	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 [*]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre ^{**}
Crédit 1 - Dépenses de programme	334 646 681	70 256 404	149 786 499	303 477 302	71 821 380	142 738 435
		9				

Crédit 20 - Assurances de la fonction publique	3 195 856 257	741 074 679	1 460 313 126	3 048 119 626	655 977 016	1 300 008 011
Autorisations législatives						
A111 - Président du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	92 500	23 100	46 200	92 500	23 175	46 350
A140 - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 657 594	8 835 086	17 670 172	35 234 836	7 913 119	15 826 238
A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	-	74 804 523	-76 241 295	-	-170 016 250	-265 563 066
A681 - Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	-	-	-	-	13	26
Autorisations législatives totales	35 750 094	83 662 709	-58 524 923	35 327 336	-162 079 943	-249 690 452
Autorisations totales	3 566 253 032	894 993 792	1 551 574 702	3 386 924 264	565 718 453	1 193 055 994

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** L'augmentation nette des dépenses depuis le début de l'exercice, soit 358,5 millions de dollars, est principalement attribuable à une hausse des dépenses liées aux cotisations non affectées de l'employeur versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois concernant la retraite, de la *Loi sur l'assurance-emploi* et du crédit 20, Assurances de la fonction publique. Les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté en raison de la hausse des charges sociales attribuable à l'augmentation du nombre d'emplois dans la fonction publique, ainsi que de l'augmentation de la base salariale à partir de laquelle les charges sociales sont calculées à la suite de la mise en œuvre de certaines conventions collectives pour la fonction publique et la Gendarmerie royale du Canada; de l'augmentation du nombre de personnes couvertes au titre du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP); du recours accru aux prestations du RSSFP et du Régime de soins dentaires de la fonction publique (RSDFP); de la hausse des prix des médicaments et des services de santé. L'augmentation des dépenses est partiellement compensée par une diminution liée au Régime d'assurance-invalidité en raison de l'écart temporel dans le traitement des paiements.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	4 336 649 437	1 066 015 053	1 914 941 684	4 114 223 183	724 449 593	1 551 013 896
2 Transport et communications	1 909 748	214 131	403 910	3 144 896	16 948	29 030
3 Information	569 270	174 240	289 081	505 456	134 793	368 480
4 Services professionnels et spéciaux	145 535 294	30 286 758	54 781 050	82 360 001	27 875 321	48 531 481
5 Location	35 053 745	754 713	28 981 771	3 965 692	2 037 034	3 414 271
6 Services de réparation et d'entretien	1 813 803	33 342	33 342	2 273 381	89 154	124 102
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	902 606	58 312	90 530	2 155 188	23 071	36 831
9 Acquisition de machines et de	5 887 685	766 615	1 048 492	6 288 515	1 290 451	2 904 716
			10			

matériel						
10 Paiements de transfert	981 690	-	513 000	981 690	35 006	535 019
12 Autres subventions et paiements	10 190 469	-2 954 884	-1 124 064	1 115 231	-2 178 069	-6 395 597
Total des dépenses budgétaires brutes	4 539 493 747	1 095 348 280	1 999 958 796	4 217 013 233	753 773 302	1 600 562 229
Moins les revenus affectés aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Articles gérés centralement	-871 753 847	-195 855 296	-418 716 047	-811 957 101	-186 214 128	-405 665 514
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Dépenses du programme	-101 486 868	-4 499 192	-29 668 047	-18 131 868	-1 840 721	-1 840 721
Total des recettes affectées aux dépenses	-973 240 715	-200 354 488	-448 384 094	-830 088 969	-188 054 849	-407 506 235
Total des dépenses budgétaires nettes	3 566 253 032	894 993 792	1 551 574 702	3 386 924 264	565 718 453	1 193 055 994
Dépenses pangouvernementales incluses précédemment [*]						
1 Personnel	4 098 335 998	993 438 890	1 771 702 370	3 851 759 767	655 262 383	1 410 696 528
4 Services professionnels et spéciaux	-	2 057	2 057	-	-	-
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	4 524 200	16 071 582	26 782 362	2 283 125	14 198 368	23 942 234
10 Paiements de transfert	500 000	-	300 000	500 000	1 336	301 349
12 Autres subventions et paiements	-	1 417 892	2 459 008	-	1 689 827	3 307 499
Total	4 103 360 198	1 010 930 421	1 801 245 797	3 854 542 892	671 151 914	1 438 247 610

^{*}

Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, d'autres lois concernant la retraite et la *Loi sur l'assurance-emploi*; les paiements versés en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; et les paiements versés liés à l'exécution du règlement sur l'équité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*), dans le cadre du programme des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique du SCT.

► [Signaler un problème ou une erreur sur cette page](#)

 [Partagez cette page](#)

Date de modification : 2022-11-28

Contactez-nous

Ministères et organismes



- Médias sociaux
- Applications mobiles
- À propos de Canada.ca

- Avis
- Confidentialité